

Nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2016-2020



Le 10 septembre 2014, la MRC a commencé la révision de son PGMR. Trois consultations publiques ont eu lieu suite à l'élaboration du projet de PGMR et ce dernier a été transmis au ministre en septembre 2015 pour approbation. Suite à un avis de non-conformité, les modifications demandées par le ministre ont été apportées et finalement, le 25 janvier 2017, le nouveau PGMR 2016-2020 de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- ⇒ Réduire la quantité de déchets enfouis;
- ⇒ Maximiser la collecte des matières recyclables;
- ⇒ Éliminer le papier et le carton de l'enfouissement;
- ⇒ Éliminer la matière organique compostable de l'enfouissement;
- ⇒ Mettre en place un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques;
- ⇒ Éliminer les résidus de béton, de brique et d'asphalte de l'enfouissement;
- ⇒ Acheminer le maximum de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et de bois vers un centre de tri;
- ⇒ Augmenter et encourager la récupération des : produits sous la responsabilité des producteurs (REP), des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC);
- ⇒ Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi;
- ⇒ Suivre et diffuser les statistiques de récupération.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la nouvelle version du PGMR sur notre site Internet au www.mrc-charlevoix.ca. Dans la section gestion des matières résiduelles, cliquez sur plan de gestion des matières résiduelles pour consulter les informations disponibles.

L'Écoboutique, un grand succès !

Depuis son ouverture en mai 2016, l'Écoboutique de l'écocentre St-Urbain a connu un immense succès. Ce sont plus de 1300 ventes qui ont été enregistrées. Au cours de l'été, les heures d'ouverture ont même été ajustées à la hausse pour répondre à la demande des citoyens. En 2017, l'Écoboutique ouvrira plus tôt et fermera plus tard soit du 8 avril au 18 novembre. La fermeture en hiver est nécessaire puisque le bâtiment n'est pas isolé, ni chauffé. Les revenus des ventes de 2016 (15 854 \$) ont servi à amortir une partie des coûts de fonctionnement des écocentres de la MRC.

Nous vous rappelons que l'Écoboutique a été conçue afin de détourner de l'enfouissement des centaines d'articles en bon état qui méritent une deuxième vie. Les articles donnés sont triés, réparés au besoin et vendus à prix modique. On y trouve une multitude d'articles ménagers, de jouets, d'articles de sport et de loisirs, de meubles, d'électroménagers, de matériaux de construction, etc. L'Écoboutique est située sur le terrain de l'écocentre de St-Urbain, au 7, rue du Parc Industriel.

Horaire 2017:

Du 8 avril au 18 novembre

- Mardi de 10 h à 16 h
- Samedi de 10 h à 16 h

- Fermé pour l'hiver
- Fermé les jours fériés



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI

Pour nous joindre : 418-435-2639

◆ Isabelle Tremblay, poste 6011

◆ Stéphanie Rochette, poste 6012

Moins de déchets, c'est plus de récupération

Pour nos produits de consommation, les entreprises proposent toujours un emballage très attrayant pour nous pousser à acheter un produit plus qu'un autre. Toutefois, ces emballages génèrent beaucoup de déchets. La consommation d'une famille génère beaucoup d'emballages particulièrement pour leur alimentation. Exemple: bouteille d'eau et de jus, pot de yogourt, emballage, collations individuelles, cartons de lait, etc.

Plus de 24 %* du poids total enfoui est constitué de matières recyclables. Ces matières pourraient être valorisées à la maison en étant déposées dans le bac à recyclage au lieu du bac à déchets.

*Source Recyc-Québec

Comment générer moins de matières recyclables :

En moyenne, chaque citoyen jette par année plus de 100 livres de matières recyclables dans le bac à déchets. Les causes de cette quantité importante sont multiples :

- ⇒ Mauvais tri des matières
- ⇒ Achat de produits suremballés
- ⇒ Surconsommation
- ⇒ Organisation inadéquate de son environnement à la maison

Trucs pour faciliter le recyclage :

1. Je retire les pellicules plastiques ou sacs recouvrant les catalogues, les journaux et les revues avant de les déposer dans le bac.
2. Je défais les boîtes de carton pour éviter de remplir inutilement mon bac et j'évite de laisser des matières à l'intérieur de celles-ci.
3. Je rince grossièrement les contenants recyclables afin d'éviter la contamination. J'utilise l'eau de vaisselle pour éviter la gaspille d'eau.
4. Je place un bac à recyclage dans la cuisine près de ma poubelle. Si vous avez un petit bac à recyclage dans la cuisine pouvant servir de dépôt pour le transfert vers le bac situé à l'extérieur, il ne sera pas plus long ni plus compliqué de mettre les matières dans le bac adéquat.

Les 5 erreurs les plus fréquentes :

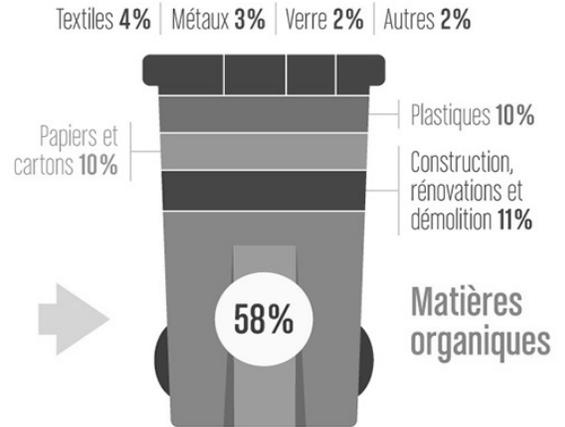
Ce n'est pas parce qu'un article est composé de matières recyclables qu'il peut nécessairement être déposé dans le bac à recyclage. À titre d'exemples, les 5 objets suivants sont interdits dans le bac bleu :

Les vêtements, boyaux d'arrosage, chaises de jardin, jouets, papiers mouchoir.

Certains de ces objets se récupèrent, mais pas dans le bac bleu !

Donnez-leur une seconde vie !

Consulter le site de la MRC pour connaître les organismes qui récupèrent ces objets.



Qu'est-ce qui va dans le bac bleu?



Métaux :

- ◆ Boîtes de conserve; 
- ◆ Cannelles d'aluminium; 
- ◆ Papier et contenants d'aluminium.

Verre:

- ◆ Bouteilles; 
- ◆ Bocaux.

Papier / carton:

- ◆ Journaux, circulaires, revues; 
- ◆ Feuilles, enveloppes et sacs de papier; 
- ◆ Livres, annuaires téléphoniques;
- ◆ Rouleaux et boîtes de carton;
- ◆ Boîtes d'œufs; 
- ◆ Cartons de lait et de jus;
- ◆ Contenants multicouches (Tétra Pac ^{MD}).

Plastique:

- ◆ Contenants et emballages de produits alimentaires;
- ◆ Contenants de produits d'hygiène personnelle;
- ◆ Contenants de produits d'entretien ménager;
- ◆ Contenants de styromousse (avec logo);
- ◆ Sacs et pellicules d'emballage (propres)**.



** Mettre les sacs et pellicules de plastique dans un seul sac et le nouer.



Moins de déchets, c'est plus de compost

Les résidus de table et autres matières organiques représentent 58 %* du poids du bac à déchets, soit plus de 9 000 tonnes de matières totales enfouies dans la région. Ces matières pourraient être valorisées à la maison en étant déposées dans le bac à compostage au lieu du bac à déchets.

*Source Recyc-Québec

Comment générer moins de matières organiques :

Chaque citoyen jette en moyenne par année plus de 200 livres de produits alimentaires dans le bac à déchets. Les causes de cette quantité importante sont multiples :

- ⇒ Produits périmés
- ⇒ Aliments qui ont été oubliés dans le réfrigérateur ou dans le garde-manger
- ⇒ Quantités trop importantes lors des repas qui occasionnent du gaspillage
- ⇒ Mauvaise gestion des portions restantes

N'oubliez pas que ce qui n'est pas consommé a été payé. Réduire le gaspillage alimentaire permet de créer des économies monétaires tout en réduisant les déchets générés.

Je composte :

1. Mes déchets de cuisine (restes de repas, épluchures, déchets lors de la préparation des repas, etc.)
2. Les aliments périmés. Pensez à mettre l'emballage au recyclage
3. Les déchets de mon jardin (gazon, plantes, feuilles mortes, etc.)



J'organise ma maison :

Je positionne dans la cuisine un bac ou contenant pouvant servir de dépôt pour le transfert vers le bac à compostage situé à l'extérieur; si vous avez un petit bac de transfert placé dans la cuisine, il ne sera pas plus long ni plus compliqué de mettre la matière dans le bac adéquat.

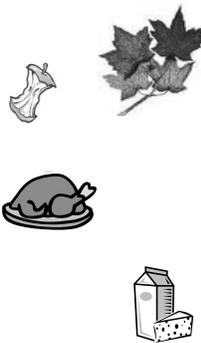
Le bac de transfert dans la cuisine peut être de différentes formes : n'importe quel type de contenant peut être utilisé : un pot de margarine, un bac conventionnel acheté dans une boutique, le mini-bac brun offert par votre municipalité ou toute autre solution imaginative.



Qu'est-ce qui va dans le bac brun?

Tous les restes de nourriture crus, cuits ou pourris.

- | | |
|----------------------------------|--|
| ◆ Pain et céréales | ◆ Nourriture pour animaux |
| ◆ Pâtes alimentaires et riz | ◆ Paille et foin |
| ◆ Fruits, légumes et noyaux | ◆ Plantes et fleurs |
| ◆ Viande et os | ◆ Mauvaises herbes et feuilles |
| ◆ Poissons et fruits de mer | ◆ Feuillage de cèdre |
| ◆ Produits laitiers | ◆ Gazon (herbicyclage meilleure solution) |
| ◆ Œufs et écailles | ◆ Cendre de poêle (refroidie 72 heures avant) |
| ◆ Marc de café et filtres papier | ◆ Papiers mouchoirs et papiers essuie-tout |
| ◆ Sachets de thé et tisane | ◆ Sacs de papier pour mettre les résidus |
| ◆ Desserts et pâtisseries | ◆ Feuilles de papier journal pour emballer les résidus |
| ◆ Noix et écales | |



Matières non acceptées

- ◆ Sacs de plastique
- ◆ Morceaux ou bûches de bois
- ◆ Sable
- ◆ Couches
- ◆ Produits sanitaires féminins
- ◆ Filtres de cigarette
- ◆ Branches plus grosses que 1 cm de diamètre
- ◆ Tout autre déchet non organique

SAC DE PLASTIQUE
Compostable, biodégradable, oxo-biodégradable ?

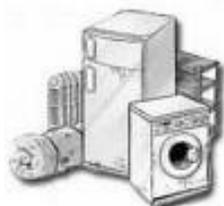


Utilisez du papier journal ou des sacs en papier

N'oubliez pas, les sacs de plastique (compostables ou non) sont interdits dans la collecte du bac brun.

L'heure des bilans

Voici divers tableaux montrant le total des matières récupérées (en tonne métrique) sur le territoire de la MRC pour les trois dernières années.



Valorisation dans les écocentres			
Écocentres	2014	2015	2016
St-Urbain	463	467	495
Baie-Saint-Paul	34	22	24
Isle-aux-Coudres	104	114	169
Total (Tm)	601	603	688

Résidus domestiques dangereux			
Année	2014	2015	2016
Total (Tm)	18	18.4	22.9



N'oubliez pas que les huiles de friture sont acceptées dans les dépôts de RDD.



Collecte de récupération			
Année	2014	2015	2016
Total (Tm)	1917	1907	1990

Collecte de matières organiques			
Année	2014	2015	2016
Total (Tm)	406	624	751



Distribution de compost 2017

Pour la 4^e année consécutive, la **MRC de Charlevoix** organisera une journée de distribution de compost le **samedi 3 juin de 9 h à 16 h**. Cette activité est réalisée dans le cadre de la semaine de l'environnement.

Les résidents qui voudront du compost, devront se présenter à **l'écocentre de St-Urbain, le samedi 3 juin**, avec leurs propres contenants (sacs ou chaudières de grosseurs raisonnables) qu'ils rempliront eux-mêmes, après avoir montré leur preuve de résidence. Le nombre de contenants à remplir devra être autorisé par la représentante de la MRC sur place. Le remplissage de remorque n'est pas accepté.

La quantité de compost est limitée et nous aimerions qu'un maximum de citoyens en profite!

Suivez-nous sur Facebook

www.facebook.com/mrccharlevoix.verdure

